

1

**METHODOLOGIE DE L'ENQUETE ET
REPARTITION DE LA POPULATION REpondANTE**

CHAPITRE PREMIER : METHODOLOGIE DE L'ENQUETE

SECTION PREMIERE : LE CHAMP DE L'ENQUETE

I - LES UNIVERSITES VISEES

Le choix du terrain d'enquête, constitué des universités de Saint-Etienne et de Lyon II s'inscrit dans la logique de recherche adoptée depuis plusieurs années par leurs C.E.L.A.I.O. (Cellules d'Accueil d'Information et d'Orientation) respectives ; logique orientée vers une meilleure connaissance du devenir professionnel des étudiants après leur sortie du cadre universitaire (1).

Ces objectifs d'information émanant d'organes universitaires relativement autonomes ont constitué pour nous une opportunité fort intéressante, compatible avec nos propres orientations de recherche.

Précisons cependant que le choix de deux universités différentes obéit à une volonté de diversification des filières retenues (2). Par conséquent, le traitement des informations recueillies sera global et il n'y aura pas lieu de mener une analyse comparative entre ces deux universités ; d'autant plus que certaines formations sont spécifiques à chaque université, ce qui permettra de rendre compte d'un certain nombre d'informations relatives à chacune d'entre elles (3).

(1) Voir l'étude de Thérèse DURAND, "La situation professionnelle des anciens étudiants en D.E.S.S. et D.E.A.", C.E.L.A.I.O. de Lyon II, 1979.

(2) Par exemple, les disciplines scientifiques et techniques ne sont pas enseignées à l'Université Lyon II.

(3) Une ventilation des informations par université pourra cependant être réalisée dans certains cas jugés opportuns.

II - LES PROMOTIONS ENQUETÉES

L'élaboration de la méthode d'enquête s'est heurtée dès le départ à de grandes difficultés, qui tenaient essentiellement à l'insuffisance des sources statistiques :

- aucune donnée d'ensemble sur les flux d'étudiants diplômés aux dates retenues n'était disponible (1) ;
- les données sur les effectifs d'étudiants inscrits étaient elles-mêmes incomplètes ;
- enfin il existait peu de travaux antérieurs sur le sujet au niveau national.

Par ailleurs, nous avons rejeté toute méthode d'enquête consistant à interroger les individus ayant quitté l'université d'origine après l'obtention ou non d'un diplôme quelconque. En effet, la délimitation de la population interrogée ne peut selon nous être effectuée à partir du critère de non-réinscription à l'université d'origine.

En premier lieu, cette méthode d'enquête se heurte à des difficultés de recensement des populations concernées, en raison des phénomènes de transfert entre universités et des multiples inscriptions dans des filières à la fois universitaires et non universitaires ; cette définition du flux de sortie comme un flux de non-réinscription ne signifie pas obligatoirement un abandon des études.

En second lieu, cette méthode semble établir une coupure entre le système éducatif et la vie active. Or comme le soulignent M. AMIOT et A. FRICKEY (2), "la sortie de l'université n'est pas un phénomène de l'ordre du tout ou rien, il n'y a pas d'alternative schématique entre

(1) Cette remarque concerne uniquement l'Université de Lyon II.

(2) In "A quoi sert l'Université", P.U.G., 1978.

demeurer dans l'université ou être sur le marché du travail. Il existe des cas mixtes et surtout, entre les deux pôles, s'étend tout un espace diversifié où se prépare, s'amortit, s'ajuste la descente sur le marché du travail".

De plus, comme il a été spécifié précédemment, nous n'avons pu obtenir de la part des services administratifs des listes de diplômés pour l'ensemble des filières et des promotions retenues.

Pour ces raisons, nous avons été amenés à réaliser notre enquête sur la base de listes d'inscrits en année universitaire terminale (ou sanctionnée par un diplôme à caractère terminal) (1).

Le choix d'un tel terrain d'enquête présente un inconvénient majeur, puisqu'il accroît sensiblement l'hétérogénéité de la population répondante.

En effet, un certain nombre d'individus n'ont pas obtenu le diplôme correspondant à l'inscription retenue pour l'enquête, ce qui tend à diversifier les niveaux d'études atteints par la population enquêtée.

Dès lors, il était possible d'introduire dans notre étude de l'insertion, une différenciation entre la population qui possède le diplôme enquêté et celle qui ne l'a pas obtenu. Cette possibilité n'a pas été retenue et l'étude que nous avons entreprise n'établira pas de distinction entre ces deux populations.

D'une part, l'effectif relativement limité d'individus ayant répondu à notre enquête (2), ne nous permet pas d'établir une telle différenciation.

D'autre part, le relevé de notre population s'étant effectué à partir des inscriptions administratives en début d'année universitaire, il ne nous est pas possible de distinguer précisément les individus ayant

(1) En fait, tous les diplômes à caractère terminal n'ont pas été retenus, cf. précisions paragraphe III de cette section.

Signalons d'autre part que les listes d'inscrits étaient incomplètes et qu'il a été nécessaire de les compléter à partir des fiches pédagogiques détenues par chaque U.E.R.

(2) Cet effectif est égal à 569, pour une analyse du taux de réponse, voir paragraphe III, section II de ce chapitre.

passé et échoué l'examen des individus ayant interrompu leurs études avant cette échéance.

Pour ces raisons, nous ne tenterons pas de cerner l'influence de "l'effet diplôme" (1) sur le procès d'insertion.

Par ailleurs, comme il a été souligné précédemment, notre étude a pour ambition de mettre en correspondance une population ayant acquis une formation universitaire et l'ensemble des emplois qu'elle va occuper et que nous tenterons de définir le plus précisément possible.

Ainsi, nous avons opté pour une approche dynamique en termes d'itinéraire et de succession de situations professionnelles. Cependant, une telle approche trouve ses limites dans le recueil même de l'information. En effet, la nécessité de disposer d'informations le plus rapidement possible nous a amené à éliminer dans un premier stade toute investigation qui se déroulerait sur plusieurs années, et qui s'assimilerait à une enquête de cheminement constituée de plusieurs interrogations successives, séparées par un laps de temps déterminé. Or, une telle méthode d'enquête (2) aurait présenté l'avantage de rendre compte véritablement de l'influence du facteur temps sur les mécanismes d'insertion et de poser la question des caractéristiques du/des "temps d'insertion".

La méthode adoptée est une méthode rétrospective consistant à interroger des individus anciennement inscrits à l'université et à solliciter de leur part un certain nombre d'informations concernant leur éventuel passé professionnel (3). Il n'était pas envisageable cependant, de retenir des promotions trop anciennes et de prendre le risque d'obtenir un taux de réponse dérisoire.

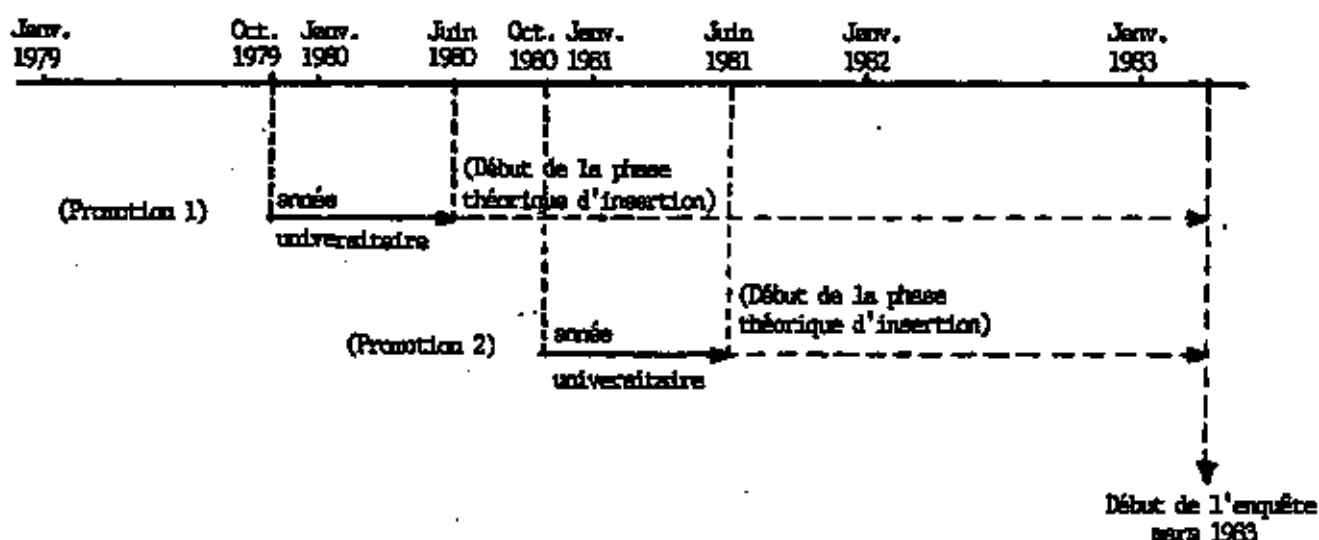
(1) Il s'agit évidemment du diplôme pour lequel les étudiants étaient inscrits aux dates retenues à l'enquête.

(2) Rappelons que certaines études d'insertion menées par le C.E.R.E.Q. sont en voie d'achèvement et que celles-ci tentent d'exploiter des enquêtes de cheminement de l'Observatoire National des entrées dans la vie active.

(3) Il nous a semblé difficile, dans le cadre d'une telle méthode d'enquête, d'introduire un raisonnement en termes de durée ou de période, et de solliciter de nos correspondants des informations précises concernant les dates et les durées d'occupation des emplois antérieurs à l'enquête.

Cette enquête portera donc sur les étudiants inscrits durant les années 1979-80 et 1980-81 à l'université de Saint-Etienne et à l'université de Lyon II, et se trouvant en année terminale (et/ou sanctionnée par un diplôme à caractère terminal).

Il s'ensuit un chevauchement des observations aisément discernable à partir du schéma suivant :



Ainsi, dans l'hypothèse où l'insertion s'est effectuée dès la fin de l'année universitaire, la promotion 1 a été contactée 32 mois après sa "sortie théorique" (1) de l'université contre 20 mois pour la seconde promotion. Ces durées ont été déterminées à partir de la date correspondant à la fin de l'année universitaire. Ce décalage d'une année entre les différentes promotions ne peut modifier véritablement l'insertion des flux concernés ; ces dates étant trop rapprochées pour observer à

(1) Il s'agit bien d'une "sortie théorique" dans la mesure où cette phase d'insertion professionnelle ne touche pas les individus désireux de poursuivre d'autres études sans chercher un emploi.

ce niveau les effets révélateurs de la conjoncture économique. C'est pourquoi, ces deux cohortes seront étudiées comme s'il s'agissait d'une cohorte unique, fictive, issue de leur agrégation ; notre propos n'est pas de privilégier spécifiquement l'effet du temps et de la conjoncture sur l'évolution du devenir de cohortes de diplômés de l'enseignement supérieur.

III - LE CHOIX DES FILIERES ET DES NIVEAUX DE FORMATION

Au total, nous avons retenu un nombre important de filières assez diversifiées pour répondre à divers problèmes méthodologiques ou liés à nos orientations de recherche.

En premier lieu, rappelons que l'objet de cette étude n'est pas d'élaborer une série de monographies des insertions professionnelles pour chaque filière.

Analyser une voire deux filières de formation aurait présenté l'avantage d'apporter une information plus dense et plus précise sur le devenir des étudiants inscrits ; toutefois, l'intérêt de notre étude est avant tout de dresser le spectre général des états et comportements d'insertion professionnelle. La diversification des filières est dans ce cadre indispensable à l'élaboration d'un schéma d'analyse générale de l'insertion professionnelle, appréhendée dans la diversité de ses manifestations.

A un niveau différent, nous avons retenu un certain nombre de spécialités techniques et scientifiques (maîtrises sciences et techniques, licence télécommunications) afin de tester la pertinence d'hypothèses souvent développées par ailleurs, selon lesquelles les formations techniques s'insèrent plus aisément que les formations à

caractère général.

Au regard de ces précisions, l'ensemble des formations et spécialités retenues est très large puisqu'il est constitué d'une part, de toutes les formations de 3ème cycle (D.E.A., D.E.S.S., doctorat de 3ème cycle) et d'autre part, des formations de 2ème cycle (licence, maîtrise) à finalité professionnelle. Rappelons qu'il s'agit d'une appréhension exhaustive de la population et non d'un échantillonnage.

Ainsi, nous n'avons sélectionné les niveaux licence et maîtrise que dans la mesure où il s'agissait de "formations à finalité professionnelle", par opposition aux "formations fondamentales" ; critère utilisé dans la classification opérée par le ministère et largement diffusé notamment dans les publications de l'O.N.I.S.E.P.

La différenciation entre ces deux types de formations semble résider dans les contenus pédagogiques qu'elles mettent en oeuvre.

La formation à finalité professionnelle est présentée comme "un élément important d'une formation générale (...), fournissant directement des processus d'action sur l'environnement ; elle est la base concrète de l'autonomie et de la créativité, elle est la source du contact avec la technique" (1).

De ce point de vue, elle se complète avec la notion de formation fondamentale saisie comme "un ensemble d'aptitudes fonctionnelles" ; cette dernière étant trivialement appréhendée comme formation générale et abstraite. Cette logique de choix des spécialités peut être discutée ; toutefois, elle présente deux avantages ; premièrement, elle permet de confronter dans la même analyse des filières peu professionnalisées et des formations professionnalisées dès la première année d'université ; en second lieu, les niveaux d'études choisis l'ont été du fait de leur caractère relativement terminal, c'est-à-dire tels qu'ils permettent

(1) In "Document de travail n° 1 : premiers éléments de synthèse", Groupes d'études des formations supérieures, avril 1971, pp. 31 et suivantes.

théoriquement l'exercice d'une activité professionnelle. Il s'agissait par ce choix, de faciliter l'analyse du rapport entre des formations et un ensemble d'emplois ou de situations professionnelles effectives, en minimisant notamment l'effectif potentiel d'individus sans emploi et poursuivant leurs études. Ce critère de choix permet ainsi de sélectionner une population qui avait de fortes chances d'être entrée dans la vie active.

Au total, 15 spécialités ont été retenues pour l'université de Saint-Etienne et 33 pour l'université de Lyon II.

Afin d'obtenir des résultats significatifs, nous avons été contraints de réaliser un nombre important de regroupements permettant d'atténuer les variations aléatoires dues à la faiblesse de certaines valeurs numériques.

Les libellés de ces regroupements figurent dans le tableau ci-dessous (1).

Tableau n° 1

	Filière de formation (après regroupements)	Université de LYON II	Université de ST-ETIENNE
Filières à caractère fondamental	Lettres et Arts	X	X
	Sciences humaines	X	X
	Sciences économiques et sociales	X	X
	Psychologie	X	X
	Urbanisme et aménagement du territoire	X	X
Filières à caractère profession- nalisé	Langues (2)	X	X
	Administration économique et sociale	X	X
	Tourisme	X	X
	Sciences et techniques	X	X
	Télécommunications	X	X

(1) Le détail exhaustif des U.E.R. enquêtées et des spécialités regroupées figure en annexe n° 2

(2) Cette discipline a été intégrée dans le groupe des filières à caractère professionnel, alors que certains individus disposaient d'un diplôme linguistique à caractère général ; ils sont cependant peu nombreux (7 exactement).

A ces filières, s'ajoutent celles qui concernent uniquement la population n'ayant pas obtenu le diplôme retenu pour l'enquête.

Il s'agit des filières suivantes (1) :

- sciences,
- sciences politiques et juridiques,
- filières courtes : D.U.T. - B.T.S.,
- filières longues extra-universitaires (écoles).

Nous aboutissons à un nombre total de 14 filières de formation. Précisons cependant que certaines filières sous-représentées ne seront pas retenues systématiquement dans l'analyse des variables d'insertion.

L'élaboration de ces regroupements a obéi à deux critères principaux :

- critère d'homogénéité des filières ; nous avons regroupé des spécialités dont le contenu des enseignements nous a semblé relativement proche ;
- critère de signification statistique ; nous avons tenté d'aboutir dans la mesure du possible, à une nomenclature constituée de filières présentant un effectif relativement significatif.

(1) Lorsque le diplôme de la filière enquêtée n'a pas été obtenu, nous avons retenu le diplôme le plus élevé obtenu en premier lieu.

SECTION DEUXIEME : LE DEROULEMENT DE L'ENQUETE

I - L'ELABORATION ET L'ENVOI DU QUESTIONNAIRE

L'investigation a été menée par voie postale avec un envoi en mars 1983, suivi d'un rappel deux mois plus tard c'est-à-dire en mai 1983.

Le questionnaire est constitué de questions à la fois semi-ouvertes et ouvertes (1).

Nous avons souhaité en effet, prendre en considération la manière dont les situations d'emplois sont perçues dans les discours individuels, et recueillir par là même un certain nombre d'informations qualitatives. Un nombre important de caractères a été retenu de sorte que les interrelations potentielles sont nombreuses et n'ont pas toutes été dénichées. La structure du questionnaire a été élaborée de manière à rendre compte le plus pertinemment possible de l'ensemble des éléments intervenant dans l'insertion professionnelle des étudiants. Elle est constituée par l'articulation de 107 variables, classées pour les besoins de l'analyse selon trois grands types :

- les variables caractéristiques : âge, sexe, nationalité, origine socio-professionnelle ...
- les variables biographiques : formation initiale, formation complémentaire, expériences professionnelles antérieures ...
- les variables d'insertion : celles-ci déterminent la situation des individus et/ou des groupes face au processus de placement (emploi, chômage, mobilité ...), c'est-à-dire leur place sur le marché du travail.

(1) cf. questionnaire annexe n° 3

Ce complexe de variables intègre une dimension objective (revenu, statut par exemple) et une dimension subjective (jugement individuel sur ces différents éléments).

L'articulation de ces deux aspects permet de positionner les individus comme éléments actifs dans le processus analysé.

Par ailleurs, cette classification ne se veut pas rigide, car en réalité certaines variables d'insertion peuvent être aussi des variables biographiques (cas des étudiants travailleurs). Elle présente toutefois l'avantage d'articuler les différentes caractéristiques (historiques ou actuelles) du cheminement des individus et/ou des groupes entre le système de formation et le système de production.

Le questionnaire est divisé en cinq parties principales qui permettent de recenser des informations individuelles concernant l'état civil, la scolarité, le passé professionnel et la situation professionnelle aux dates de l'enquête (situation d'emploi ou de non-emploi).

Précisons en outre que certaines questions ont été posées à titre d'information pour les CELAIO, et leurs résultats statistiques ne feront pas l'objet d'un traitement analytique mais simplement d'une indication en annexe.

D'une manière générale, ce questionnaire témoigne d'un souci particulier: ne pas se limiter à la description de la situation de l'individu au moment de l'enquête, mais l'étendre d'une part, à la connaissance des étapes successives qui l'ont conduit à cette situation, et d'autre part, à l'étude des modalités d'accès aux différents emplois.

II - L'EXPLOITATION DU QUESTIONNAIRE

Le traitement informatique a été réalisé, par nos soins, à partir du logiciel TDSTAT développé par le C.R.E.U.S.E.T. (1) de Saint-Etienne.

Le codage a nécessité la mise en place d'une nomenclature d'emplois. Celle-ci est constituée d'un nombre limité de postes (110 postes). Une nomenclature moins détaillée a dû être ensuite élaborée afin de pallier à certaines imprécisions constatées dans les questionnaires.

Rappelons que ces nomenclatures (2) ont été utilisées d'une part, pour le codage de tous les emplois occupés aux dates de l'enquête ou antérieurement à l'enquête, et d'autre part, pour le codage des catégories socio-professionnelles parentales.

Le travail statistique nous a par la suite conduit à réaliser une nomenclature moins fine (29 postes). Le principe pour cette dernière contraction a été de grouper les appellations d'emplois de nature similaire (exemple : cadres administratifs supérieurs). Nous avons tenu compte à la fois de la faiblesse des effectifs associés et de la nature proche des fonctions.

Ainsi, certaines rubriques associées à de très faibles effectifs ont été groupées, dans la mesure du possible, avec la dénomination la plus proche. Précisons que le niveau hiérarchique et le statut attachés à la fonction professionnelle ont pu également représenter un critère de regroupement (3).

D'une manière générale, les agrégations auxquelles nous avons procédées débouchent sur une relative hétérogénéité, dans la mesure où certains

(1) Centre de Recherche Economique de l'Université de Saint-Etienne.

(2) cf. annexe n° 3

(3) Par exemple, la fonction d'aide-comptable a été classée parmi la catégorie des employés administratifs et non parmi celle des fonctions supérieures de la comptabilité.

postes de la nomenclature regroupent une gamme d'emplois qui peut être relativement vaste alors qu'inversement, d'autres postes renvoient à une fonction professionnelle plus précise. ' /

Précisons par ailleurs, que l'analyse du passé professionnel de notre population a été volontairement limitée afin de faciliter le traitement informatique. y

Compte tenu du fait qu'une analyse en termes de durée et de période d'activité ou d'inactivité a dû être exclue, nous avons été contraints de retenir un nombre maximal d'emplois par individu, et par conséquent, à opérer des choix. Ainsi, nous n'avons pris en compte que trois emplois antérieurs, au maximum.

Signalons également que tous les emplois dont la durée d'occupation était inférieure à trois mois ont été éliminés du champ d'observation (1).

Dans la mesure où la grande majorité de la population interrogée se situe en début de carrière professionnelle, ces limitations ne possèdent pas de répercussion majeure sur l'élaboration des différents itinéraires professionnels.

Dans les rares cas où les individus avaient mentionné dans le questionnaire plus de trois emplois antérieurs, nous avons été amenés à opérer un choix en fonction de trois critères :

- la durée d'occupation de l'emploi ; plus celle-ci était importante et plus il était difficile de ne pas retenir l'emploi en question ;
- la nature de l'emploi ; certains emplois présentaient à la lecture du questionnaire un intérêt limité eu égard à l'évolution de la carrière professionnelle des intéressés (emplois saisonniers ...) ;
- la date d'occupation des emplois ; il nous a semblé parfois plus intéressant de retenir des emplois exercés récemment et par voie de conséquence, d'éliminer les emplois "anciens" dans la mesure où l'impact

(1) C'est le cas notamment des emplois saisonniers et "jobs" d'étudiants touchant toutes les catégories d'étudiants.

des emplois récents sur le processus d'insertion paraissait plus important.

C'est à partir de la combinaison de ces trois critères que notre choix s'est opéré.

Certes, nous avons conscience du caractère parfois restrictif de ces choix, mais il était nécessaire de limiter notre champ d'observation afin de ne pas allourdir l'analyse et d'éviter la multiplication des cas de figure.

Au total, les itinéraires professionnels seront constitués de la succession de N emplois exercés entre l'entrée dans la vie active et l'emploi occupé au moment de l'enquête, N variant de un à quatre.

Nous considérerons par ailleurs, que tout changement afférant aux situations d'emplois, peut porter sur l'une des variables suivantes : poste, fonction ou grade, catégorie socio-professionnelle, établissement, entreprise ou administration, ou bien secteur d'activité économique.

Ainsi, un changement professionnel ne signifie pas obligatoirement un changement de catégorie socio-professionnelle. Ce concept devait être précisé avant d'entamer toute procédure d'exploitation du questionnaire.

III - LE TAUX DE REPONSE

Le tableau ci-dessous présente le détail des taux de rendement de l'enquête.

Tableau n° 2

	Université de LYON II	Université de ST-ETIENNE	TOTAL
nombre de questionnaires envoyés = A	1695	320	2015
rebut (adresse incomplète, nouveau domicile, inconnu...) = B	485	121	606
B/A	28,61 %	37,81 %	30,07 %
nombre de questionnaires reçus = A - B	1210	199	1409
nombre de questionnaires retournés = réponses = C	449	123	572
nombre de questionnaires exploités sur ordinateur = D	446	123	569
taux de rendement brut $\frac{D}{A}$	26,31 %	38,44 %	28,24 %
taux de rendement net $\frac{D}{A - B}$	36,86 %	61,81 %	40,38 %

Le taux de rendement de l'enquête est légèrement supérieur à 40 % ; au total, 569 questionnaires ont pu être exploités.

Notons en premier lieu la différence importante entre le taux de réponse obtenu à Saint-Etienne et celui obtenu à Lyon II. Les étudiants stéphanois ont sensiblement mieux répondu que leurs collègues lyonnais, alors que ces derniers étaient relativement moins nombreux à ne pas habiter à l'adresse indiquée. D'après nos informations (1), il semblerait que les étudiants lyonnais soient plus souvent sollicités par

(1) Selon les services d'orientation et d'information des deux universités.

ce genre d'enquêtes ; en effet, certains professeurs de Lyon II, notamment en troisième cycle universitaire, semblent pratiquer ce type d'investigation à des fins d'information.

Par conséquent, il est possible que certains étudiants lyonnais aient renoncé à répondre soit par saturation, soit parce qu'ils considéraient avoir déjà fourni les renseignements requis.

On peut regretter ici l'absence de centralisation de ce genre de recherches ; ceci aboutit à multiplier les enquêtes et à rendre plus difficile l'obtention de taux de réponse satisfaisants, notamment pour les analyses globales non spécifiques à une filière de formation.

Au total, le taux de réponse obtenu dans notre enquête reste relativement faible.

Par voie de conséquence, tout programme complexe d'analyse typologique (analyse factorielle des correspondances, analyse en composantes principales par exemple) a dû être écarté. Ainsi, en raison d'un effectif d'individus relativement restreint, nous nous sommes limités à des traitements statistiques simples (statistique descriptive, croisement entre deux ou trois variables, calcul de coefficients de corrélation, tests de χ^2) qui peuvent cependant donner une bonne représentation qualitative des différentes situations professionnelles. De plus, de multiples facteurs induisent des sous-populations qui se différencient grandement sur le marché du travail, ce qui peut impliquer parfois une étude statistique propre à chacune d'entre elles.

Cependant, cette faiblesse du taux de réponse était prévisible et plusieurs éléments d'explication peuvent être avancés. Ils sont liés essentiellement à notre problématique de l'insertion professionnelle et donc à la nature de la population enquêtée et au type de questionnaire choisi.

En effet, la durée séparant les années d'inscription à l'université de

la date d'envoi des questionnaires est volontairement longue. De plus, les promotions choisies sont des promotions de fin d'études universitaires ; or la période immédiatement consécutive à l'obtention de diplômes universitaires terminaux est une période de forte mobilité professionnelle et géographique.

Ceci explique pour l'essentiel, la forte proportion d'individus qu'il n'a pas été possible de joindre ; ces individus n'ont donc jamais eu connaissance du questionnaire auquel nous désirions les soumettre. Leurs questionnaires ont été renvoyés par les services des P.T.T. avec la mention : "n'habite pas à l'adresse indiquée".

On peut penser par ailleurs, que parmi la population ayant reçu le questionnaire, certains individus n'ont pas jugé utile de répondre dans la mesure où ils avaient quitté le milieu universitaire depuis plusieurs années et qu'ils ne se sentaient pas directement concernés par une enquête réalisée par un service universitaire.

De la même façon, il nous semble important de rappeler que notre enquête porte sur des individus inscrits en grande majorité, dans une filière de 3ème cycle universitaire. Or ces étudiants sont souvent amenés à se déplacer géographiquement pour effectuer leurs études et peuvent parfois mentionner à l'administration universitaire une adresse provisoire.

Ainsi, du fait de migrations géographiques plus nombreuses en 3ème cycle universitaire, il est plus difficile techniquement, toutes choses égales par ailleurs, de joindre une population inscrite à ce stade de formation qu'une population de premier ou de second cycle. Ceci aboutit également, à réduire le taux de rendement.

Il nous paraît également nécessaire de préciser une raison plus technique qui a sans doute contribué à la faiblesse du taux de rendement de l'enquête ; en effet, une forte proportion d'étudiants de nationalité étrangère, une fois achevées leurs études, rejoignent leur pays

d'origine. De ce fait, ces étudiants n'ont pas reçu le questionnaire ou n'ont pas jugé utile de répondre. Cette population n'a pu être éliminée de notre champ d'observation dans la mesure où les services de la scolarité ne disposent pas de listes d'étudiants ventilées par nationalité.

Enfin, compte tenu de notre objectif d'analyse, le questionnaire présente deux caractéristiques essentielles qui ont pu décourager certains de nos correspondants :

- en premier lieu, il est relativement long ;
- en second lieu, il exige des efforts de réflexion et de mémorisation assez importants, dans la mesure où les informations requises sont souvent d'ordre qualitatif et que certaines questions portent sur des situations professionnelles ou universitaires antérieures à la période de l'enquête.

Au total, l'observation du taux de réponse montre une déperdition non négligeable ; celle-ci pose un problème sérieux et il sera nécessaire d'apprécier dans la mesure du possible la représentativité de la population répondante par rapport à la population parente (1). Etant donné l'importance des effectifs en cause, il était pratiquement impossible d'effectuer des recherches poussées en direction des non-répondants. La prise en compte dans les fichiers étudiants de l'adresse des parents permettrait peut-être de réduire ce taux de déperdition.

(1) i.e population retenue au départ.

IV - EVALUATION DE LA REPRESENTATIVITE DE LA POPULATION REPONDANTE PAR
RAPPORT A LA POPULATION PARENTE

"Où classez-vous ceux qui n'ont pas répondu à votre enquête parce qu'ils ont tout laissé tomber pour chercher du travail ailleurs ou pour "faire leur vie" ? J'en connais quelques uns"(1).

Lorsqu'on se propose d'interroger une population au moyen d'un questionnaire transmis par voie postale, il est important d'évaluer la représentativité de la population répondante par rapport à la population parente.

La question essentielle consiste à savoir si l'échantillon obtenu permet de dégager une sur-représentation ou une sous-représentation de certaines catégories de la population (différenciées par le sexe, l'âge, la filière de formation, etc ...) par rapport à la population d'origine. Il est évident qu'une réponse positive nuirait à la représentativité générale de notre échantillon.

En fait, il nous est difficile d'apporter une réponse précise à cette question ; les listes d'étudiants que les services de la scolarité ont bien voulu nous transmettre sont uniquement ventilées par filière de formation ou diplôme préparé. Autrement dit, nous ne disposons pas de statistiques concernant le sexe, la CSP, l'âge ... de la population parente. Il nous est donc impossible d'évaluer la représentativité de ces différents caractères.

Pour ce qui est de la variable filière de formation, il nous sera également difficile de donner des indications quantifiables. En effet, afin de maximiser le taux de réponse, le questionnaire est resté anonyme

(1) Questionnaire n° S 077.

pour ceux qui le souhaitent. Ceci ne nous permet pas de restituer la population répondante par rapport à la population d'origine dans les filières de formation correspondantes, d'autant plus que les individus n'ont pas obligatoirement obtenu le diplôme pour lequel ils étaient inscrits et qu'ils n'ont pas toujours mentionné dans les questionnaires les filières de formation non sanctionnées par un diplôme.

Ainsi, du fait de la difficulté d'évaluer la représentativité des modalités des différentes variables retenues, et également du fait de la faiblesse du taux de réponse, nous ne sommes pas en mesure d'affirmer que ceux qui n'ont pas répondu à notre enquête ou qui n'ont pas reçu le questionnaire, se comportent comme ceux qui ont répondu. Nous ne pouvons donc pas soutenir que la population répondante et la population parente seraient substituables et que l'échantillon obtenu serait représentatif de la population d'origine.

L'étude de la population non répondante permettrait sans doute d'aller de l'avant dans l'évaluation de la représentativité de notre échantillon. Cette étude s'avère cependant fort délicate, même si certaines indications peuvent être avancées.

On peut considérer en premier lieu les individus que, pour des raisons techniques, il n'a pas été possible de joindre. Cette partie de la population non répondante n'a pas pris position par rapport au questionnaire puisqu'elle ne l'a jamais reçu. Peut-on alors conclure que cette population est semblable à l'ensemble ?

Une telle affirmation nous paraît aléatoire car il est possible que ces individus présentent des caractéristiques spécifiques ayant joué un rôle dans leur insertion professionnelle.

On peut par exemple faire l'hypothèse, non vérifiable par ailleurs, que cette population a connu pour des raisons professionnelles une plus forte mobilité géographique. Une telle hypothèse, si elle se vérifiait,

ne permettrait pas de confondre cette catégorie d'individus dans l'ensemble de la population.

En second lieu, il faut s'intéresser à ceux qui ont reçu le questionnaire mais qui ne l'ont pas renvoyé.

Il est possible de leur attribuer deux types de comportement : d'une part, le laisser-aller, la négligence ou l'oubli et d'autre part, le refus délibéré de répondre.

Dans le premier cas, l'individu a cédé à la paresse ou n'a pas compris ou reconnu l'intérêt de l'enquête. Il est important toutefois de noter qu'une personne négligente ne prend pas forcément une position particulière par rapport au questionnaire. En revanche, le refus délibéré de répondre peut être interprété comme une prise de position ; il peut s'agir de personnes qui s'opposent systématiquement à ce genre d'enquêtes ou qui refusent d'être intégrées dans un groupe, ou bien qui font preuve de défiance à l'égard des instances universitaires. Cette dernière population remet alors en cause la représentativité de la population répondants.

C'est pourquoi, il nous a semblé intéressant de savoir si les individus ayant refusé délibérément de répondre étaient nombreux. Pour cela, nous avons effectué 40 appels téléphoniques à des individus n'ayant pas répondu et qui étaient inscrits dans diverses filières de formation.

Si l'on se fie à ces appels téléphoniques, on peut alors affirmer que la population qui refuse de répondre est peu nombreuse.

En effet, une seule personne sur quarante a fait part d'une certaine opposition par rapport à notre demande. Trente-trois personnes nous ont avoué avoir oublié de répondre et certaines nous promettaient de le faire.

Cinq personnes ont déclaré avoir égaré le questionnaire et nous demandaient de leur en envoyer un nouveau. Enfin, une personne a

confondu cette enquête avec une autre enquête sur l'insertion professionnelle et pensait par conséquent avoir déjà répondu.

Malgré ces quelques indications, il semble difficile de prétendre à la représentativité de la population répondante par rapport à la population de départ, en raison de la faiblesse du taux de réponse et des difficultés à spéculer sur les comportements et les caractéristiques de la population non répondante.

Cependant, il nous semble que l'appréciation de la portée de notre investigation empirique doit également prendre en compte les résultats obtenus pour chacune des variables. Par exemple, il serait sans doute hasardeux de considérer que les statistiques concernant la localisation géographique des emplois rendent compte de manière générale du phénomène de mobilité géographique à l'issue des études, dans les filières de formation retenues. Cette variable doit en effet être analysée avec précaution en raison de l'hypothèse déjà mentionnée par ailleurs d'une plus forte mobilité géographique de la population non répondante.

En revanche, certaines variables ou certaines corrélations permettant de dégager des tendances très prononcées (forte corrélation entre caractères ou forte proportion pour certaines modalités des variables) pourraient faire l'objet d'interprétation plus générale, notamment si l'on considère que la population non répondante était susceptible d'apporter le même type de réponses ou au moins de ne pas remettre en cause dans sa totalité la tendance observée.

Signalons par ailleurs, que la variété des domaines d'insertion professionnelle et l'éclatement des flux de placement rendent difficiles des interprétations trop générales dans la mesure où certains phénomènes appréhendés dans notre étude ne concernent parfois qu'un faible nombre d'individus.

Ainsi, c'est en analysant les résultats de notre enquête et les réponses

obtenues que nous pourrons préciser plus finement la portée de notre investigation empirique.

CHAPITRE DEUXIEME : LA REPARTITION DE

LA POPULATION REpondante

L'importance du questionnaire et le nombre de variables qu'il intègre rend impossible sur le plan analytique, l'étude de toutes les articulations potentielles. Aussi, avons-nous privilégié la présentation des variables intéressant la problématique adoptée et permettant de révéler les spécificités du processus analysé.

Nous avons retenu, pour ce qui concerne la présentation de la population enquêtée, deux groupes de caractères :

- les variables dites caractéristiques (1) : sexe, âge, origine socio-professionnelle...
- les variables dites biographiques : filières et niveaux de formation, diplômes complémentaires, itinéraires professionnels.

(1) Seulement 30 personnes de nationalité étrangère ont été recensées. La faiblesse de cet effectif ne nous permettra pas de retenir la variable nationalité dans les développements ultérieurs.

SECTION PREMIERE :LES VARIABLES CARACTERISTIQUES (1)I - LE SEXE, L'AGE ET LA SITUATION DE FAMILLE

La connaissance de la représentation des deux sexes au sein de la population enquêtée est décisive pour la compréhension de l'insertion professionnelle de cette population.

L'existence d'une segmentation du marché du travail sur la base de ce critère n'est plus à démontrer. Globalement, les populations masculines et féminines sont représentées de manière sensiblement identique : 291 hommes, 277 femmes (2). Leur représentation au sein des différentes filières de formation sera abordée ultérieurement.

La structure par âge de la population répondante est représentée dans le tableau n° 3.

Tableau n° 3

Classe d'âge	Effectifs	Fréquences relatives (%)
- 25 ans	114	20,1
25 - 30 ans	293	51,7
30 - 35 ans	78	13,8
35 - 40 ans	41	7,2
40 - 45 ans	15	2,6
45 - 50 ans	11	1,9
+ 50 ans	15	2,6

N = 567
V.M. = 2

(1) Les indications statistiques détaillées concernant cette section figurent en annexe n° 4

(2) Valeur manquante (V.M.) = 1.

La population est concentrée en majorité dans la tranche d'âges 25-30 ans. Notons par ailleurs que la population âgée de plus de 30 ans est plus nombreuse que celle âgée de moins de 25 ans. Cela tient vraisemblablement à la nature des diplômes retenus, ceux-ci sont constitués en partie de diplômes de 3ème cycle universitaire.

On peut, d'autre part penser que la présence d'individus relativement âgés semble indiquer l'existence d'un mouvement de retour en formation assez important émanant d'individus anciennement insérés dans le système de production.

La structure par âge de la population enquêtée doit logiquement avoir une incidence sur la situation familiale.

Ainsi, nous observons une forte proportion d'individus vivant en couple (59,9 % exactement) ; ils sont 29,4 % à vivre seuls et 10,7 % à vivre chez leurs parents (1).

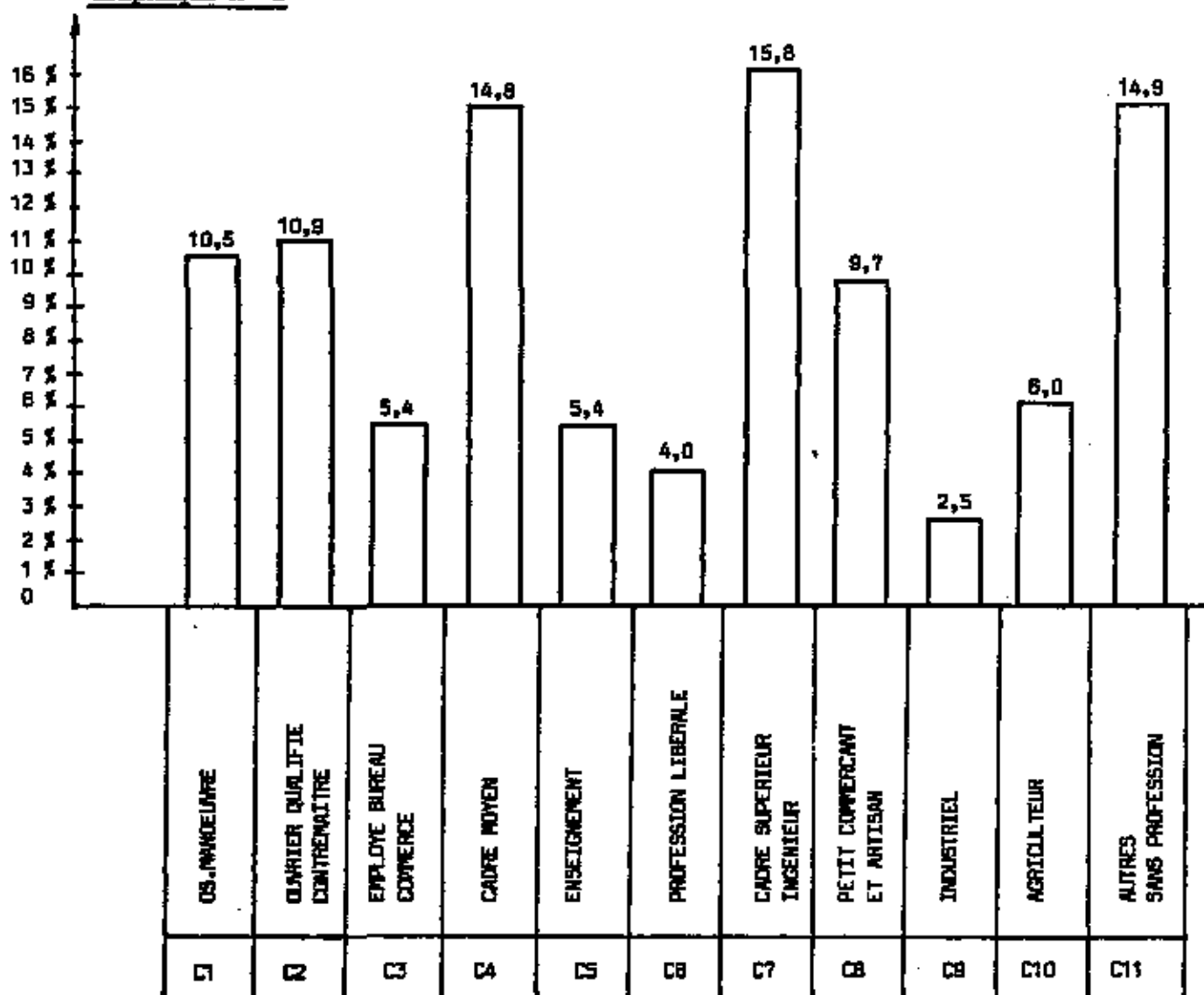
II - LA CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE D'ORIGINE

Le graphique n° 1 représente la part des CSP d'origine dans la population totale à partir d'une nomenclature en onze postes (2).

(1) Les effectifs absolus sont respectivement de 336, 165 et 60 avec 8 valeurs manquantes.

(2) Nous avons uniquement retenu la profession du père en raison d'une forte proportion de mères de famille n'exerçant pas d'activité professionnelle (62 %).

Graphique n° 1



L'analyse de la représentation des étudiants par origine socio-professionnelle ne peut être menée ici en termes de sur-représentation ou de sous-représentation ; cette démarche suppose en effet la connaissance des poids respectifs de chaque CSP au sein du système social environnant les universités stéphanoise et lyonnaise.

Tout au plus, pouvons nous évaluer cette représentation sur la base d'un critère nous renseignant sur les équilibres internes à notre population, comparés aux statistiques disponibles dans les services administratifs des deux universités.

Il s'agit dès lors, d'évaluer le biais interne en comparant nos

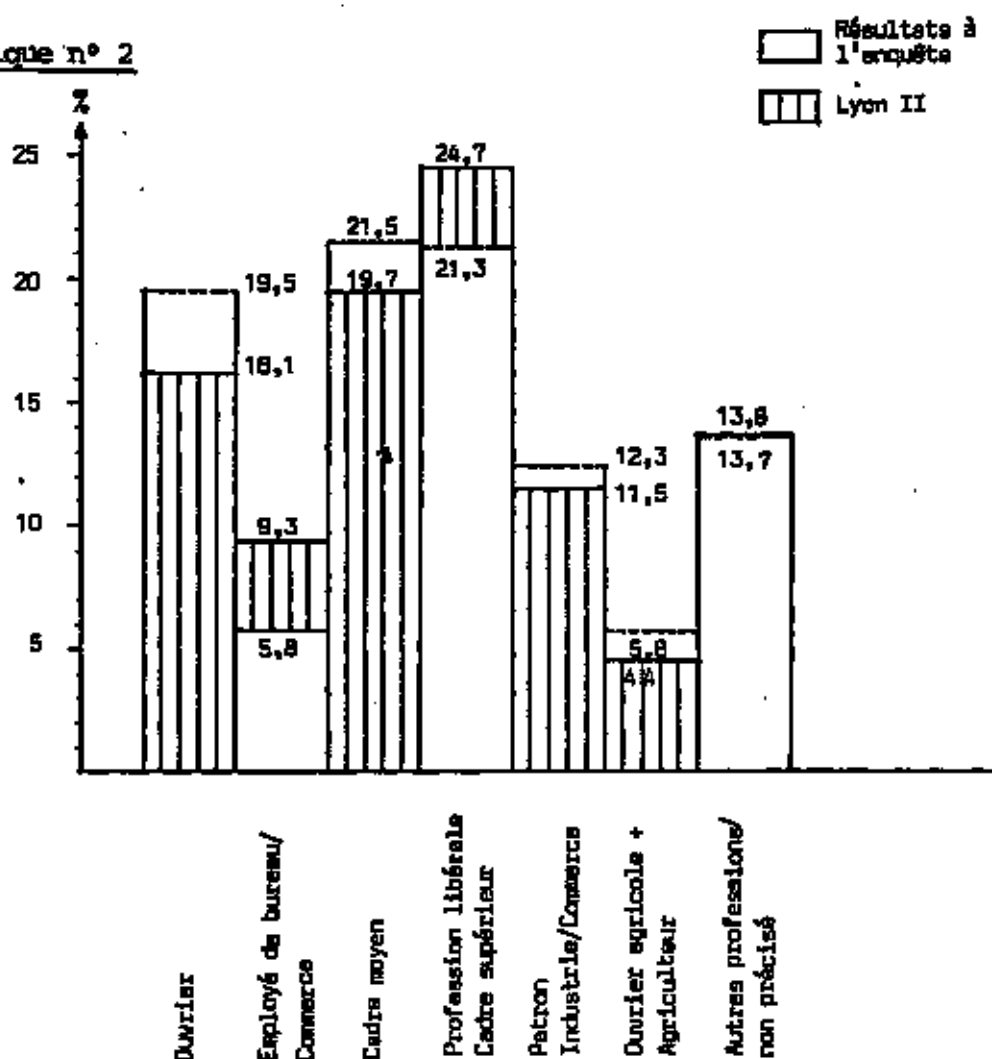
résultats aux tendances observées et mises en évidence par les services de la scolarité.

Pour ce faire, nous n'avons pu obtenir que les statistiques de Lyon II (1) alors que pour des raisons administratives, celles de Saint-Etienne n'étaient point disponibles.

Sur la base des ventilations par CSP d'origine des étudiants lyonnais entre 1979 et 1981, nous avons pu lorsque cela était possible, observer par un calcul de moyenne sur les années 1979-1980 et 1980-1981 les proportions formalisées dans le graphique n°2.

Pour pouvoir élaborer cette comparaison, il a été nécessaire d'adapter notre structure par CSP à celle utilisée à Lyon II.

Graphique n° 2



(1) "Lyon II Information", Bulletin Express de l'Université de Lyon II, juillet 1982.

Par rapport à la population totale de l'université de Lyon II, notre échantillon fait apparaître certains écarts.

Nous observons une représentation de + 3,4 % d'étudiants d'origine ouvrière par rapport aux statistiques de Lyon II et près de + 1,5 % en ce qui concerne les enfants d'agriculteurs.

Les CSP professions libérales/cadres supérieurs et patrons de l'industrie et du commerce font l'objet d'un écart minime avec respectivement - 3,4 % et + 0,8 %.

Par contre, les catégories des employés de bureau/commerce restent sous-évaluées.

Toutefois, les limites méthodologiques d'une telle comparaison sont importantes ; et notamment, la statistique administrative utilisée ici comme base de comparaison représente d'une part l'ensemble des filières enseignées à Lyon II et aussi l'ensemble des niveaux de formation. En toute rigueur, une telle comparaison eût été totalement convaincante s'il s'était agi des mêmes filières et des mêmes niveaux que ceux ciblés dans notre enquête.

Malgré cela, et la comparaison ci-dessus le montre, la diversité des filières et des niveaux enquêtés au sein de notre population semble constituer une bonne photographie de la structure globale par CSP existant à l'université de Lyon II.

SECTION DEUXIEME : LES VARIABLES BIOGRAPHIQUES

I - LES FILIERES ET LES NIVEAUX D'ETUDES

Afin de rendre compte des effectifs correspondant à chaque filière et à chaque niveau d'études, nous distinguerons exceptionnellement la population ayant obtenu le diplôme retenu pour l'enquête (population I = 431 individus) de celle qui ne l'a pas obtenu (population II : 138 individus) (1).

Le tableau n° 4 présente la structure de ces deux populations selon les filières, les niveaux d'études et le sexe.

Les formations les plus représentées sont psychologie, sciences économiques et sociales et dans une moindre mesure sciences humaines et administration économique et sociale.

De plus, chaque individu en situation d'échec ou d'abandon est, du fait des niveaux généralement élevés que nous avons retenus, titulaire d'au moins un diplôme correspondant au niveau immédiatement inférieur dans la filière.

Ainsi, l'individu ayant échoué en D.E.A. est obligatoirement titulaire d'une maîtrise ou d'un diplôme équivalent.

Il apparaît cependant que les individus n'ayant pas obtenu le diplôme enquêté, présentent des niveaux d'études globalement inférieurs aux autres individus.

Par ailleurs, les comparaisons entre filières et selon le sexe, font apparaître des différences importantes.

Les formations scientifiques et techniques se différencient fortement

(1) Les indications statistiques détaillées figurent en annexe n° 5

des formations dites "fondamentales" à dominante littéraire, linguistique, économique et sociale.

Trois groupes de formation peuvent être constitués sur la base des degrés de féminisation discernables :

- les filières fortement féminisées (taux moyen de féminisation = 72,8 %) : lettres et arts, langues, psychologie.
- les filières à représentation relativement équilibrée (taux moyen de féminisation = 52,1 %) : tourisme, urbanisme et aménagement du territoire, sciences humaines, AES.
- les filières à forte dominante masculine (taux moyen de féminisation = 27,5 %) : sciences, télécommunications, sciences et techniques, sciences économiques et sociales.

En ce qui concerne le niveau d'études, le tableau montre une relative équi-représentation des hommes et des femmes en licence et maîtrise. Par contre, nous observons une nette domination des hommes au niveau D.E.A. et doctorat avec une proportion de 63,2 % d'individus de sexe masculin. A contrario, nous assistons à une inversion des rapports pour les D.E.S.S. où l'on trouve 60,4 % de femmes. Ceci provient semble-t-il de la place importante que tiennent dans cette enquête les D.E.S.S. au sein des filières fortement féminisées.

II - LES CARACTERISTIQUES COMPLEMENTAIRES DE FORMATION

Le phénomène des doubles formations ne peut être appréhendé en dehors de l'analyse du fonctionnement de l'université telle que nous la connaissons.

L'université a été historiquement structurée sur la base d'une spécia-

lisation étroite de chaque filière de formation dispensant un enseignement traditionnel et "académique", et ceci a rendu plus difficile l'application d'un principe de pluridisciplinarité nécessitée par l'accroissement de la demande sociale d'éducation et par les difficultés croissantes d'insertion professionnelle (1).

La création depuis 1970 de sections intégrant des enseignements de filières diversifiées (maîtrises appliquées, MST...) montre à cet égard une volonté d'adaptation à des besoins économiques et sociaux satisfaits jusqu'alors par des filières extérieures à l'université.

Dans ce contexte, les doubles formations, loin d'une simple accumulation irraisonnée de diplômes, peuvent être interprétées comme une recherche individuelle de polyvalence s'exprimant dans la complémentarité relative des études effectuées.

Ce phénomène pose donc le problème plus vaste des rapports entre l'université et son environnement économique.

Lors de l'exploitation du questionnaire, nous nous sommes volontairement restreints à l'étude d'un diplôme complémentaire au maximum par individu. Dans les cas de diplômes complémentaires multiples, nous avons retenu le diplôme le plus élevé obtenu en premier lieu.

Les raisons de cette limitation sont liées à la nécessité de ne pas allourdir l'analyse.

Par ailleurs, une multitude de combinaisons de diplômes eût été difficilement exploitable dans une étude d'insertion professionnelle comportant un effectif d'individus limité. Nous répartirons les formations complémentaires selon deux critères :

- les diplômes complémentaires relevant de la formation universitaire générale (catégorie I) ;

(1) cf. sur ce point, C. GRIGNON et J.C. PASSERON, "Innovation dans l'enseignement supérieur", O.C.D.E., 1970, pp. 35-36.

- les diplômes acquis au sein d'établissements extérieurs à l'université et/ou relevant des unités d'enseignement et de recherche dérogatoires (1) (catégorie II).

D'une manière générale, les formations complémentaires représentent dans notre étude une proportion importante, puisqu'elles touchent 40 % de la population répondante (222 individus dont 126 hommes et 96 femmes).

Parmi cette population, 37 individus n'avaient pas obtenu le diplôme enquêté.

Les tableaux n° 5 et n° 6 décrivent la répartition des formations

Tableau n° 5 : Niveau des formations complémentaires selon les filières enquêtées.

Filière enquêtée \ Niveau formation complémentaire	D.E.U.G. B.T.S. D.U.T.	Licences - Maîtrise Bac + 3 ou 4	D.E.A. Doctorat Bac + 5 ou +	D.E.S.S.	TOTAL
Lettres et arts	-	5	2	-	7
Langues	10	18	1	-	29
Sciences humaines	4	21	10	1	36
Psychologie	7	13	4	-	24
Sciences	1	4	5	-	10
Télécommunications	6	2	-	-	8
Sciences et techniques	9	2	2	-	13
Tourisme	8	10	-	-	18
Urbanisme, aménagement	1	8	10	3	22
Sciences économiques et sociales	3	26	10	4	43
A.E.S.	4	2	2	1	9
Sciences politiques et juridiques	-	3	-	-	3
TOTAL	53	114	46	9	222

V.M. = 14

(1) La loi de 1968 désigne par U.E.R. dérogatoire les instituts ou autres établissements appartenant à une université et préparant à des concours ou des diplômes en dehors des cycles d'études universitaires générales (I.U.T., autres écoles publiques, privées...).

Tableau n° 6 : Répartition des formations complémentaires selon les filières enquêtées.

Formation complémentaire Filière enquêtée	CATEGORIE 1										CATEGORIE 2				TOTAL	Taux de détection des diplômés complémentaires au sein de la filière	
	CATEGORIE 1					CATEGORIE 2					CATEGORIE 2						
	Lettres et Arts	Langues	Sciences humaines	Sciences politiques juridiques	Sciences économiques et sociales	Sciences de technologie	Sciences de technologie	Sciences politiques juridiques	Sciences économiques et sociales	Sciences de technologie	Sciences de technologie	Sciences de technologie	Sciences de technologie	Sciences de technologie			Sciences de technologie
Arts et arts	4	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7	28,6 %
Langues	4	10	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6	28	82,7 %
Sciences humaines	3	3	11	1	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	16	51,4 %
Psychologie	-	2	8	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6	24	78,6 %
Sciences	-	-	-	-	2	1	-	-	-	-	-	-	-	-	3	18	51,8 %
Philosophie	-	-	-	-	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-	6	6	100 %
Sciences et technologies	-	-	1	-	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-	9	13	54,2 %
Technique	-	3	5	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6	19	68,0 %
Urbanisme/aménagement	1	-	8	4	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3	23	68,75 %
Sciences économiques et sociales	1	-	2	13	-	-	-	18	2	9	2	1	1	1	3	43	83,4 %
A.E.S.	-	1	1	1	1	-	-	1	-	-	-	-	-	-	1	8	19,1 %
Sciences politiques, juridiques	-	-	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	2	25,0 %
TOTAL	13	21	16	23	18	5	18	28	13	14	18	24	14	24	223	100,000000	

complémentaires (nature et niveaux) selon les filières enquêtées (1). Les tableaux n° 5 et n° 6 montrent l'existence d'une forte proportion de diplômes obtenus en dehors des filières d'enseignement universitaire général. Il est probable qu'un certain nombre d'individus formés à l'extérieur de l'université soient venus par la suite chercher un complément de formation, entre autres par le jeu des équivalences. C'est le cas notamment des individus diplômés en télécommunications ou en sciences et techniques qui sont passés d'un cursus court tel que D.U.T. à un cursus long (licence, maîtrise). Quant aux titulaires d'un diplôme universitaire scientifique, ils possèdent avant tout des diplômes d'ingénieurs (2).

Par ailleurs, les doubles formations existantes présentent, sauf exceptions peu significatives, un haut niveau de connexité qui semble révéler l'existence d'une stratégie de formation.

L'analyse ventilée par discipline de formation permet de tirer un certain nombre d'observations.

La filière littéraire et artistique intègre peu de formations complémentaires ; il ne semble donc pas y avoir chez ces étudiants un souci de polyvalence, mais bien plus une volonté de renforcement de la spécialité.

Les linguistes posséderaient en revanche davantage de formations complémentaires. Il s'agit entre autres pour cette catégorie fortement professionnalisée de rechercher une complémentarité dans les domaines de la traduction et de l'interprétation (3), ou vers des diplômes tels que ceux délivrés par les chambres de commerce britannique ou franco-allemande, de l'école de traducteur interprète ou d'une école de secrétariat.

(1) Précisons que si le diplôme de la filière enquêtée n'a pas été obtenu, nous avons retenu comme diplôme initial le diplôme le plus élevé obtenu en premier lieu, et comme diplôme complémentaire celui obtenu dans une autre spécialité.

(2) Ceci est dû essentiellement aux conventions liant l'U.E.R. de Sciences de Saint-Etienne à l'École Centrale de Lyon.

(3) Par l'obtention du D.U.T.I.B. (Diplôme Universitaire de Traduction et d'Interprétation Bilingue) par exemple.

Notons également une forte proportion de diplômés en sciences humaines qui possèdent un autre diplôme dans le cadre de leur filière, et d'autre part, une complémentarité relative des études de psychologie avec celles de sciences sociales.

La filière tourisme offre des axes de complémentarité assez variés, avec les sciences humaines, les disciplines linguistiques, d'administration et de gestion (B.T.S., D.U.T. notamment). C'est en outre la filière qui intègre le plus de formations complémentaires.

Parmi les spécialistes en économie ou en sciences sociales, on assiste à une recherche de polyvalence très prononcée qui s'exprime par la possession d'autres diplômes dans la même discipline (cumul D.E.A. - D.E.S.S. par exemple) mais aussi en sciences politiques et juridiques (1).

Les formations en urbanisme et en aménagement du territoire sont étroitement rattachées à des diplômes de sciences humaines (géographie notamment) et d'architecture.

Quant à la filière A.E.S., elle semble peu touchée par ce phénomène de formations complémentaires ; elle montre toutefois une relative connexion avec les formations économiques et sociales.

L'analyse du niveau des diplômes complémentaires en rapport aux filières enquêtées permet de classer ces filières en deux groupes distincts.

Le premier groupe est constitué des filières professionnalisées : langues, télécommunications, sciences et techniques, tourisme, A.E.S., alors que le second groupe comprend les filières de formation générale.

Il apparaît en effet, que les niveaux des formations complémentaires observés dans les filières professionnalisées sont nettement plus bas ; nous y rencontrons en moyenne trois fois plus de formations complémentaires courtes que dans les disciplines à caractère général. Une faible partie de l'effectif du premier groupe est concernée par les

(1) Rappelons que la licence en Droit est une équivalence du Certificat Juridique du diplôme d'études comptables supérieures.

formations complémentaires de 3ème cycle, à l'instar des D.E.S.S. qui sont presque essentiellement monopolisés par des détenteurs de diplômes à caractère fondamental.

Dans la mesure où les formations professionnalisées sont caractérisées par des durées relativement plus courtes, nous pouvons considérer que plus les niveaux des formations principales sont élevés et plus les niveaux des formations complémentaires ont tendance à l'être.

III - LA POURSUITE D'ETUDES AUX DATES DE L'ENQUETE

La population qui poursuivait des études aux dates de l'enquête comprend deux groupes d'individus distincts :

- les étudiants qui ont réussi leur examen et qui désirent différer leur sortie vers la vie active en poursuivant une formation de niveau supérieur et/ou de nature différente ;
- les étudiants en état d'échec universitaire redoublant au sein du même cycle ou s'orientant vers une filière de formation différente.

Le tableau n° 7 nous informe sur la nature des études poursuivies aux dates de l'enquête en fonction de la filière de formation enquêtée ou retenue initialement.

La population qui poursuivait des études aux dates de l'enquête, s'élève à 35,1 % de la population totale. A la lecture de ce tableau, nous pouvons remarquer qu'un grand nombre d'étudiants poursuivent un cycle d'études dans la filière d'origine. Ce mouvement peut s'expliquer par diverses raisons et notamment :

- par une recherche de spécialisation en 3ème cycle ;
- par un achèvement du 3ème cycle pour les étudiants inscrits en D.E.A. ;

Tableau n° 7 : Nature des études poursuivies selon les filières enquêtées.

Filière d'études poursuivies / Filière enquêtée	Lettres et arts	Langues	Sciences humaines	Psychologie	Sciences	Tourisme	Sciences économiques	A.E.S., Sciences politiques, administratives, juridiques	Autres ou filières universitaires
Lettres et arts	17	-	2	-	-	-	-	-	1
Langues	1	13	1	1	-	2	-	-	7
Sciences humaines	3	-	29	5	-	-	3	1	1
Psychologie	1	-	1	6	-	-	2	-	1
Télécommunications	-	2	-	-	1	-	-	-	-
Sciences et techniques	-	-	-	-	9	-	-	-	1
Tourisme	-	-	-	-	-	3	4	-	1
Urbanisme, aménagement	1	-	4	-	-	-	1	-	-
Sciences	-	-	-	-	8	-	-	-	2
Sciences économiques et sociales	2	-	-	-	-	-	26	3	8
A.E.S.	-	-	-	-	-	-	7	11	-
Sciences politiques et juridiques	-	-	-	-	-	-	1	3	-
TOTAL	25	15	37	12	18	5	44	18	22

- par un redoublement ou un changement d'orientation au sein de la même filière.

IV - LES ITINERAIRES PROFESSIONNELS

Afin de rendre compte du processus d'insertion, nous avons dégagé du questionnaire, quatre phases professionnelles au maximum par individu.

Les trois premières phases correspondent aux situations professionnelles antérieures à l'enquête.

Quatre possibilités peuvent alors se présenter : soit l'individu n'a pas d'antécédent professionnel, soit son passé professionnel est constitué d'un seul emploi, de deux emplois ou de trois emplois.

Enfin, la quatrième phase peut se caractériser par une situation d'emploi ou par une situation de non-emploi (1). Au total, nous aboutissons à huit cas de figure que nous pouvons quantifier de la manière suivante :

(1) Seulement 16 individus ont connu aux dates de l'enquête une situation de double emploi. La faiblesse de cet effectif ne nous permet pas d'envisager une étude statistique de ce phénomène. Aussi, pour cette population, nous avons retenu l'emploi ayant assuré le niveau de rémunération le plus élevé.

Emploi 1 Emploi 2 Emploi 3 Emploi enquêté) Itinéraire
 N = 107 :-----:-----:-----:-----) en 4 étapes
 Emploi 1 Emploi 2 Emploi 3 Non-emploi) N = 132
 N = 25 :-----:-----:-----:-----)

Emploi 1 Emploi 2 Emploi enquêté) Itinéraire
 N = 54 :-----:-----:-----) en 3 étapes
 Emploi 1 Emploi 2 Non-emploi) N = 67
 N = 13 :-----:-----:-----)

Emploi 1 Emploi enquêté) Itinéraire
 N = 109 :-----:-----) en 2 étapes
 Emploi 1 Non-emploi) N = 131
 N = 22 :-----:-----)

Emploi enquêté) Itinéraire
 N = 170 :-----) en 1 étape
 Non-emploi) N = 239
 N = 69 :-----)

TOTAL : N = 569 individus

SECTION TROISIEME : APPROCHE QUALITATIVE
DU DEROULEMENT DU CURSUS UNIVERSITAIRE (1)

Une telle approche doit nous permettre de rendre compte d'éléments d'information se rapportant à la qualité des études effectuées à l'université.

Un certain nombre de variables subjectives et objectives nous permettent de cerner de manière globale les caractéristiques du déroulement du cursus :

- les redoublements ;
- les changements d'orientation ;
- le mode de financement des études ;
- les stages professionnels durant les études ;
- le jugement porté sur l'enseignement et la formation reçue.

Nombre d'enquêtes sur l'insertion professionnelle des étudiants (2) se basent pour juger de la qualité des études sur des indices globaux, tels que l'intervalle de temps entre le baccalauréat et le niveau d'études enquêté. Ainsi, à partir d'une problématique du retard universitaire, sont testées les répercussions éventuelles sur le processus d'insertion, la volonté de poursuite des études...

En ce qui nous concerne, nous substituerons à cet indice certains éléments explicatifs du retard lui même, en émettant l'hypothèse que "l'ancienneté à l'université" révèle deux dimensions interprétables en terme de retard :

- un retard négatif du point de vue de la scolarité et pouvant avoir des conséquences dommageables sur la qualité de l'insertion professionnelle ;

(1) cf. indications statistiques détaillées concernant cette section, annexe n° 6

(2) cf. notamment, J. VINCENS, J.L. HERMEN, F. BESTION, G. OURLIAC, "L'insertion des diplômés de l'enseignement supérieur", in Formation et Emploi, Colloque de Toulouse, 1982, Editions du C.N.R.S.

- un retard stratégique, ayant pour but un complément de formation en vue d'une amélioration de l'insertion professionnelle.

L'analyse des redoublements et des changements d'orientation nous permet de préciser ce point de vue.

I - LES REDOUBLEMENTS

Le redoublement constitue le facteur type déterminant un retard dommageable pour le déroulement du cursus et l'insertion professionnelle ultérieure.

Sur l'ensemble de la population étudiée 25,25 % ont redoublé contre 74,75 % de non redoublants (1). Ce taux de redoublement n'est pas très élevé si l'on considère qu'il porte sur la totalité du cursus universitaire. Il tient peut-être à la spécificité de la population interrogée, celle-ci ayant en grande partie poursuivi des études au delà d'un deuxième cycle universitaire ; l'on peut penser en effet que les individus n'ayant pas redoublé en début d'études universitaires sont généralement plus motivés pour prolonger leurs études, toutes choses étant égales par ailleurs.

(1) Plus précisément, 101 redoublants contre 299 non redoublants. Le nombre de valeurs manquantes s'élève à 169, ce qui introduit un biais important (30 % environ).

II - LES CHANGEMENTS D'ORIENTATION

Les changements d'orientation, s'ils peuvent être appréhendés en terme de retard scolaire, peuvent également constituer un élément important de la stratégie de formation des étudiants.

Un changement d'orientation peut être dû à une rupture de cycle mais il peut aussi provenir d'une volonté de double formation.

Globalement, l'étendue du phénomène sur l'ensemble de notre population est sensiblement identique à celui des redoublements (ceci compte non tenu des valeurs manquantes).

Ainsi, 24,2 % des étudiants ont changé d'orientation durant leur cursus universitaire (1).

Signalons que ce pourcentage est mentionné à titre indicatif dans la mesure où la réponse à la question posée est fortement aléatoire.

En effet, le changement d'orientation peut recouvrir aux yeux des étudiants des significations diverses. Par exemple, il n'est pas sûr que la prise d'une formation complémentaire relativement proche de la formation initiale ait été considérée obligatoirement comme un changement d'orientation. Ceci explique sans doute, le nombre relativement important de valeurs manquantes et la supériorité de l'effectif relatif des doubles formations par rapport à celui des changements d'orientation.

(1) Plus précisément, 113 individus contre 353 individus stabilisés au sein d'une filière donnée et 103 valeurs manquantes.

III - LE MODE DE FINANCEMENT DES ETUDES

La connaissance de la façon dont les étudiants ont financé leurs études constitue un élément intéressant, ceci à un double point de vue :

- cette variable peut dans certains cas constituer un élément qui facilite ou au contraire limite le bon déroulement du cursus de formation ;

- elle nous semble un bon indicateur de l'importance du salariat étudiant, ce qui du point de vue des modalités de l'insertion professionnelle future, peut avoir des influences non négligeables.

Nous présentons les différentes modalités de financement des études dans le tableau n° 8 (1).

Tableau n° 8

Mode de financement	Effectifs absolus	%
- Bourse	110	16,1
- Parents	243	35,5
- Conjoint	36	5,3
- Emploi	295	43,1
TOTAL DES REPONSES	684	100,0

V.M. = 13 individus.

Chaque individu a pu mentionner plusieurs sources de financement.

(1) Quelques emprunts ont été effectués auprès d'organismes bancaires ; ils ne concernent toutefois qu'une minorité très peu significative.

Si l'on exclut les ressources émanant d'une activité professionnelle durant les études, la seconde source de financement provient des aides familiales. Au total, l'exercice d'une activité professionnelle en vue de financer les études apparaît comme un phénomène relativement fréquent parmi la population enquêtée.

La question posée est de savoir si cela constitue un handicap pour l'obtention du diplôme.

Ainsi, P. HERAUX (1) montre que 56 % des étudiants salariés abandonnent leurs études dès la première année du DEUG.

De même, P. VRAIN (2) montre, lors d'une enquête auprès de licenciés en lettres et en droit, que l'activité professionnelle est un facteur important des échecs et des retards durant les études.

Il nous faut cependant relativiser l'impact de ce phénomène en fonction d'une part, de la durée de l'activité professionnelle et d'autre part, de la nature des études entreprises.

En effet, une activité à temps plein durant les études constitue un handicap plus important que celle exercée à temps partiel ou pendant les vacances ; par ailleurs, tous les étudiants exerçant une activité professionnelle ne prennent pas systématiquement le statut d'étudiant salarié.

En outre, la nature des études détermine d'une façon importante l'existence d'une activité professionnelle par les aménagements d'horaires et la structure des enseignements qu'elle impose. Par ailleurs, l'on notera que l'origine socio-professionnelle n'induit pas de différenciation réellement significative concernant cette variable. Du fait des niveaux d'études, ainsi que de l'âge moyen élevé, le salariat

(1) "Le devenir des étudiants de l'Université de Nice non réinscrits après un an d'études", Laboratoire de sociologie de l'Université de Nice, 1975, pp. 87-88.

(2) "Les débouchés professionnels des étudiants", Cahiers du C.E.E. n° 3, P.U.F., 1973, pp. 32-37.

étudiant touche de façon importante l'ensemble des catégories d'étudiants de notre population

IV - LES STAGES PROFESSIONNELS DURANT LES ETUDES

La classification opérée par le ministère de l'éducation entre filières à caractère "fondamental" et filières "professionnalisées" fait apparaître deux orientations et finalités distinctes.

Le concept de professionnalisation des formations universitaires ne prend de sens qu'en référence aux modalités d'organisation pédagogique des formations et notamment à l'importance qui est accordée aux contacts avec le monde professionnel : interventions de professionnels, stages en entreprises...

A ce niveau, les stages en entreprises peuvent, nous semble-t-il, constituer un indicateur intéressant du degré de professionnalisation des filières.

D'une manière générale, les filières suivies par la population répondante, semblent relativement ouvertes sur le monde du travail. En effet, seulement 37,4 % des individus nous ont affirmé n'avoir suivi aucun stage durant les études. Ils sont 34,8 % à avoir effectué un seul stage et 27,8 % nous ont déclaré avoir suivi plus d'un stage.

Sur l'ensemble des deux universités, les services universitaires de placement et les relations universitaires (enseignants essentiellement) contribuent de manière importante au placement des étudiants dans leurs lieux de stage (43,5 % des cas). Cette contribution n'est pas exclusive ; en effet, 56,5 % des stages sont obtenus par intervention directe

des étudiants auprès des employeurs ou par l'intermédiaire de relations extra-universitaires.

La classification des filières en fonction du nombre de stages effectués a été opérée au sein du tableau n° 9 (1).

Tableau n° 9

Filière de formation	1		> 1		aucun stage		TOTAL	
	Abs	%	Abs	%	Abs	%	Abs	%
Lettres et arts	5	20,0	1	4,0	19	76,0	25	100
Langues	28	50,9	13	23,6	14	25,5	55	100
Sciences humaines	19	28,4	15	22,4	33	49,3	67	100
Psychologie	24	28,9	53	63,9	6	7,2	83	100
Sciences	8	28,6	4	14,3	16	57,1	28	100
Sciences et techniques	9	37,5	8	33,3	7	29,2	24	100
Télécommunications	12	52,2	11	47,8	-	-	23	100
Tourisme	9	45,0	8	40,0	3	15,0	20	100
Urbanisme, aménagement	16	50,0	14	43,8	2	6,2	32	100
Sciences économiques et sociales	39	39,8	14	14,3	45	45,9	98	100
A.E.S.	7	14,9	2	4,3	38	80,9	47	100
Sciences politiques et juridiques	3	25,0	0	-	9	75,0	12	100
TOTAL	179		143		192		514	

V.M. = 55.

La lecture du tableau fait apparaître de fortes disparités entre filières.

(1) Ce tableau présente une limite importante ; en effet, en raison du phénomène des doubles formations, certains individus ont pu effectuer des stages dans d'autres filières que celle qui a été retenue.

Il semblerait au regard de ces résultats que trois catégories puissent être constituées :

- filières relativement fermées : AES, lettres et arts ;
- filières semi-ouvertes : sciences humaines, sciences, sciences économiques et sociales ;
- filières ouvertes : psychologie, tourisme, sciences et techniques, télécommunications, urbanisme et aménagement, langues (LEA essentiellement).

Les formations techniques sont naturellement ouvertes aux stages professionnels (pour télécommunications, tous les étudiants diplômés ont effectué au moins un stage). La filière psychologie semble intégrer fréquemment des stages durant son cursus de formation. Il est vrai qu'elle est constituée essentiellement de DESS en psychologie clinique et en psychologie du travail.

Les formations en sciences économiques et sociales apparaissent à un moindre niveau, comme ayant une ouverture assez importante sur le monde des entreprises ; les DESS jouent encore ici un rôle décisif.

Il en va de même pour la filière langues (constituée en grande partie de langues étrangères appliquées) où des séjours à l'étranger sont souvent intégrés au déroulement normal du cursus.

V - LE JUGEMENT PORTE SUR LES ETUDES UNIVERSITAIRES

Nous avons considéré qu'il était intéressant de prendre en compte le jugement de la population enquêtée sur les formations dispensées à l'université.

Ce positionnement subjectif doit être manié avec beaucoup de précautions. En effet, si l'objet direct de la question posée concerne les enseignements proprement dits, il n'en demeure pas moins que ces jugements peuvent témoigner des difficultés ou facilités d'insertion qu'ont connu les individus. Ces derniers peuvent en effet, à tort ou à raison, considérer les enseignements reçus comme seuls responsables des difficultés rencontrées sur le marché du travail en faisant abstraction des facteurs propres au marché.

Ainsi, près de 57 % des individus qui ont répondu, ont une position relativement négative vis à vis de leur formation, comme nous l'indique le tableau n° 10.

Tableau n° 10

JUGEMENTS FORMES SUR LES ETUDES	EFFECTIFS		
	relatifs	absolus	
Avis favorables sans précision	17,6	98	
Formation ayant permis une adaptation professionnelle plus grande	3,1	17	
Intérêt culturel	3,0	17	
Bon enseignement mais peu usé sur la vie active	9,8	55	
			Total avis favorables : 187 = 33,5 %
Avis défavorables sans précision	6,1	34	
Rupture avec les réalités professionnelles	12,9	72	
Avis défavorables du fait du contenu des enseignements et des rapports pédagogiques	24,6	137	
Avis défavorables pour ces deux raisons	31,6	165	
Enseignement ne pouvant concurrencer les grandes écoles	1,6	9	
			Total avis défavorables : 317 = 56,8 %
Sans avis	9,7	54	
			Sans opinion : 54 = 9,7 %
TOTAL	100	558	

Une critique principale concerne le manque d'ouverture des enseignements sur la vie active qui semble correspondre à une demande très nette d'accroissement de la professionnalisation des formations.

Il est intéressant d'observer l'expression de ces jugements à partir de la typologie élaborée précédemment en terme de nombre de stages effectués selon les filières ; c'est ce que nous montre le tableau n° 11.

Tableau n° 11

Filières	Jugements	Plutôt favorables	Plutôt défavorables	TOTAL
	Relativement fermées	27	48	75
	36,0	64,0	100	
Semi-ouvertes	68	123	191	
	35,6	64,4	100	
Ouvertes	83	138	221	
	37,6	62,4	100	

N = 487

V.M. = 82 (Effectifs absolus et relatifs)

L'on remarque qu'il n'y a pas de différence significative entre les types de filières et le jugement qui y est porté. Ce qui signifie que quel que soit le degré de professionnalisation rencontré, l'on assiste à une dominante de jugements défavorables (sauf pour la filière sciences et techniques).

Ce point tend semble-t-il à soulever deux hypothèses :

- il y a rationalisation à posteriori du jugement sur les formations selon les plus ou moins grandes difficultés rencontrées dans le procès

CONCLUSION

D'une manière générale, ce qui caractérise notre étude de l'insertion, c'est avant tout la relative hétérogénéité de la population enquêtée, du fait de la multiplicité des filières de formation et des niveaux d'études.

Il s'agissait au départ d'une option méthodologique.

En effet, certaines recherches se sont orientées vers une logique procédant de la correspondance entre la formation et l'emploi ; ces recherches étant problématisées en termes "d'efficacité ou d'inefficacité" du système français d'enseignement supérieur (1).

Or, les distinctions opérées sont trop souvent limitées à la nature des différentes formations, à leur durée et voire dans certains cas à l'obtention ou la non-obtention du diplôme terminal.

Il est acquis que ces derniers critères jouent un rôle fondamental au sein du processus d'insertion, mais il ne faut pas à notre sens, négliger un certain nombre de facteurs autres, agissant durant et après la formation et qui peuvent avoir un rôle très important.

En d'autres termes, le processus d'insertion n'est pas uniquement orienté par le seul effet du diplôme. Le risque est grand, à ce niveau, d'attribuer à la seule formation un rôle explicatif exclusif. Cette option sous-tendrait l'hypothèse fortement réductrice de considérer l'université en dehors de son environnement socio-économique et en quelque sorte, détachée du système qui la génère.

(1) cf. notamment G. LASSIÈRE, L. LEVY-GARBOIA, L. NAVARRO-GOMEZ, F. ORIVEL, "De l'inefficacité du système français d'enseignement supérieur", C.R.E.D.O.C. I.R.E.D.U.

Cependant, les difficultés méthodologiques que nous avons rencontrées ont sensiblement accru l'hétérogénéité de la population répondante, par rapport à ce qui était souhaité à l'origine.

Ceci tend à limiter quelque peu le champ et la portée de notre investigation empirique et des conclusions qui en seront issues.

On peut simplement souligner, sans trop s'avancer, que notre enquête, de par le nombre relativement important de réponses traitées par ordinateur (569), et de par le type de questionnaire que nous avons élaboré, peut fournir des informations suffisamment riches permettant de mieux comprendre les démarches, les comportements individuels dans le processus de placement, la manière dont les sujets ressentent et jugent par le vécu de l'expérience personnelle, la forme et le contexte spécifique des emplois.